

Communiqué du Conseil National de Sécurité

Le Président de la République, S.E.M. Alassane Ouattara, a présidé, ce jeudi 21 janvier 2021, au Palais de la Présidence de la République, une réunion du Conseil National de Sécurité (CNS).

L'ordre du jour a porté sur les points suivants :

- 1 – La situation sécuritaire générale ;
- 2 – Le point de l'attaque des casques bleus ivoiriens au Mali ;
- 2 – L'évolution de la pandémie de coronavirus 2019 (COVID-19) en Côte d'Ivoire.

1 – AU TITRE DE LA SITUATION SECURITAIRE GENERALE

A la suite de l'analyse de la situation sécuritaire de l'année 2020, par le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, le Conseil National de Sécurité a noté, avec satisfaction, une amélioration continue de la situation sécuritaire depuis 2012.

Cette amélioration de l'environnement sécuritaire résulte des importants moyens engagés par le Gouvernement, conformément à la loi de Programmation Militaire 2016-2020 et à la loi de Programmation des Forces de Sécurité Intérieure 2016-2020, au profit des Armées, de la Gendarmerie et de la Police, qui sont plus professionnelles et mieux équipées. Cette amélioration est due également aux opérations de sécurisation, menées régulièrement par l'ensemble des Forces de Défense et de Sécurité, sur l'ensemble du territoire. A cet égard, le Président de la République a félicité le Premier Ministre, Ministre de la Défense, le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ainsi que les Grands Commandements pour les importants résultats obtenus. Il les a exhortés à finaliser les travaux en cours afin de doter notre pays de nouvelles lois de programmation militaire et de sécurité intérieure pour la période 2021-2025.

2 – AU TITRE DE L'ATTAQUE DES CASQUES BLEUS IVOIRIENS AU MALI

Le Chef d'État-Major Général des Armées a fait un point de situation de l'attaque du contingent ivoirien survenue le mercredi 13 janvier 2021, au Nord de Tombouctou, au Mali, dans le cadre de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA) et de sa mission de remobilisation. Le bilan définitif de cette attaque fait état de 4 morts et 3 blessés dont l'état reste stable.

Le Président de la République, après avoir remercié les Nations Unies et le Gouvernement malien pour l'hommage rendu aux soldats ivoiriens, a présenté ses condoléances aux familles endeuillées et formulé des vœux de prompt rétablissement pour les blessés. Il a, par ailleurs, instruit le Premier Ministre à l'effet d'organiser un hommage national, à l'honneur de ces braves et vaillants soldats, le lundi 25 janvier 2021, à la Place d'armes de l'État-Major Général des Armées.

3 – AU TITRE DE L'ÉVOLUTION DE LA PANDÉMIE DE CORONAVIRUS 2019 (COVID-19) EN CÔTE D'IVOIRE

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique a fait un point de l'évolution de la pandémie de coronavirus 2019 (COVID-19) dans notre pays. Ainsi, à la date du 20 janvier 2021, la Côte d'Ivoire dénombrait 25 597 cas confirmés de la COVID-19 et 142 décès. Le nombre total de guéris est de 23 867. Le nombre de cas actifs est actuellement de 1 588. Ces résultats, qui traduisent une bonne maîtrise de la pandémie en Côte d'Ivoire, sont parmi les meilleurs en Afrique et dans le monde.

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique a cependant fait remarquer qu'au cours des récentes semaines, une augmentation du nombre des cas positifs a été observée en Côte d'Ivoire. Cette augmentation s'explique essentiellement par le non-respect, pendant la période des fêtes de fin d'année, des mesures barrières, notamment le port du masque, la distanciation physique et le lavage des mains.

Afin de maîtriser et juguler cette augmentation, sur proposition du Comité de veille de la COVID-19, le Conseil National de Sécurité, après analyse, a décidé des mesures suivantes :

- L'intensification du contrôle de l'obligation du port de masque, notamment dans les transports en commun, les services publics et privés, et tous les espaces publics ;
- La stricte application des mesures de répression en cas de non-respect des gestes barrières ;
- La révision du délai de validité du test COVID-19 pour l'entrée et la sortie en Côte d'Ivoire, qui passe de 7 jours à 5 jours ;
- L'instauration de l'état d'urgence sanitaire sur toute l'étendue du territoire, du jeudi 21 janvier au dimanche 28 février 2021.

Par ailleurs, le Président de la République a donné des instructions afin que le processus d'acquisition des vaccins anti-COVID-19 soit accéléré.

Le Président de la République a félicité tous les acteurs impliqués dans la lutte contre la pandémie et a exhorté les populations vivant en Côte d'Ivoire à plus de responsabilité, de discipline et de civisme quant au respect des mesures barrières.

Fait à Abidjan, le jeudi 21 janvier 2021

Fidèle Sarassoro

Ministre, Secrétaire du Conseil National de Sécurité